



## COMMISSION EUROPÉENNE

DG Emploi, affaires sociales et égalité des chances

Dialogue social, droits sociaux, conditions de travail, adaptation au changement  
**Dialogue social, relations industrielles**

**COMITE DU DIALOGUE  
SECTORIEL  
TRANSPORT ROUTIER**

### Réunion du comité directeur

**5 juillet 2007**

### **Compte rendu succinct (adopté le 16 octobre 2007)**

La réunion est présidée par le vice-président, M. Causse (employeurs). L'ordre du jour est adopté [les points 3, 4, 5, 6 et 8 sont les points prioritaires de la Fédération européenne des travailleurs des transports (ETF)]. Le compte rendu de la dernière réunion du comité est adopté, de même que celui de la réunion du 13 février 2007, sur la législation sociale, avec les légères modifications apportées par l'Union internationale des transporteurs routiers (UITR).

#### **1. Déclaration au sujet de l'emploi illégal**

Les participants débattent du projet de déclaration commune de l'UITR et de l'ETF au sujet de l'emploi illégal. Le premier point à la page 2 est modifié comme suit: «fournir des données précises et ~~plus~~ plus détaillées mises à jour sur l'emploi dans le secteur du transport de fret routier». La suppression du texte entre parenthèses après le mot «cabotage», présent dans une version antérieure du texte, est également confirmée. L'objectif est d'adopter cet avis commun au plus tard lors de la réunion plénière. L'UITR transmettra le projet définitif à son comité des affaires sociales en septembre. L'ETF défend l'idée d'utiliser également le texte commun pour lutter contre le phénomène des faux indépendants. L'UITR confirme qu'elle mettra la déclaration en pratique dès son adoption, mais elle souligne que l'activité d'indépendant n'est pas assimilable à du travail illégal.

#### **2. Adoption du programme de travail**

L'ETF présente quelques nouvelles propositions à ajouter au projet de programme de travail du 12 avril, qui sont débattues. Le premier point (législation sociale) et le dernier (transports publics locaux) ont déjà été approuvés. Concernant la formation, l'ETF évoque la pénurie de chauffeurs professionnels et propose de se concentrer sur les bonnes pratiques dans la formation professionnelle, au moyen d'un projet commun qui porterait plus particulièrement sur le rôle des partenaires sociaux dans la formation professionnelle. L'UITR n'y voit aucune objection. L'ETF propose également que l'on assure le suivi du texte commun sur les infrastructures de repos<sup>1</sup>, en particulier

<sup>1</sup> [http://ec.europa.eu/employment\\_social/dsw/public/displayRecord.do?id=1351&lang=fr](http://ec.europa.eu/employment_social/dsw/public/displayRecord.do?id=1351&lang=fr)

concernant leur accessibilité (et leur caractère économiquement abordable). L'UITR salue cette proposition. L'ETF enverra son texte par écrit. L'UITR est également disposée à débattre du cabotage l'année prochaine, sans engagement d'aucune sorte (pour le moment, elle est seulement en train d'élaborer une position interne à ce sujet). Le programme de travail, ou du moins son esprit, est adopté.

### **3. Conclusions du groupe de travail «Législation sociale»**

Les participants discutent du projet de position commune de l'UITR et de l'ETF au sujet des articles et des aspects du règlement (CE) n° 561/2006. L'ETF déclare clairement ne pas souhaiter inclure les parties concernant l'article 4, points g) et h). L'UITR défend toujours l'idée de la proportionnalité des sanctions. Pour aboutir à un document conjoint, il est décidé de ne pas inclure ces points dans le texte, ni ceux relatifs à l'article 9, paragraphe 2, et à l'article 12. La version définitive sera envoyée au secrétariat.

L'UITR propose de réitérer cette initiative fructueuse avec un texte commun sur le tachygraphe numérique. L'ETF répondra à cette demande au début septembre.

### **4. Suivi de la déclaration sur les critères des infrastructures de repos**

Un délégué estonien de l'ETF présente la situation en Estonie, où les indemnités journalières pour les infrastructures de repos font partie du salaire. En outre, le manque d'infrastructures incite les chauffeurs de camions transportant des marchandises dangereuses à se garer sur les aires de stationnement de supermarchés, une situation déplorable dont il faut avertir la Commission. L'ETF suggère d'inviter un représentant de la Banque européenne d'investissement (BEI) à la réunion plénière pour déterminer s'il y a lieu d'intégrer les critères des partenaires sociaux dans ceux de la BEI en matière d'investissement. L'UITR salue la proposition, dont il faut d'abord débattre avec la BEI. Elle est favorable à l'idée de promouvoir davantage les critères des partenaires sociaux et félicite l'ETF pour ce qu'elle a fait récemment à Valenciennes à l'occasion de l'inauguration d'une nouvelle aire de stationnement (Septos).

### **5. Coopération avec le comité du dialogue sectoriel «Services postaux»**

L'UITR et l'ETF indiquent s'être entretenues avec le comité du dialogue sectoriel «Services postaux» en juin. Il est jusqu'à présent difficile de déterminer les thèmes susceptibles d'être abordés en commun. L'ETF évoque le secteur de la logistique, que l'UITR et l'ETF devraient s'efforcer de représenter à l'avenir.

### **6. Préparation de la réunion plénière**

Un premier échange a lieu concernant le projet d'ordre du jour de la réunion, qui sera rédigé par les secrétariats.

Annex: List of participants 5.7.2007

<p><u>Employers</u></p> <p>Mr Burch (CPT) Mr Causse (FNTR) Mr Henry (FNTV) Mr Larsen (DTL) Mr Linssen (IRU) Ms López Leza (ASTIC) Ms Maître (FNTR) Mr Marques (ANTRAM) Mr Ribeiro de Campos (ATNRAM) Ms Pogonowska-Szuskiewicz (ZMPD) Mr Saile (BGL) Ms Vasarainen (ALT) Mr Viccars (IRU) Mr Yarsley (FTA)</p>	<p><u>Workers</u></p> <p>Mr Benjamins (FNV Bondgenoten) Ms Hertogs (ETF) Mr Holm (observer, Norway) Mr Parrillo (CSC Transcom) Mr Peterson (ETTA) Mr Rasmussen (3F) Mr Wennberg (Swedish Transport Workers' Union)</p>
<p><u>European Commission</u></p> <p>Ms Aufheimer (DG EMPL F/1) Ms Durst (DG EMPL F/1)</p>	